



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 3 mars 2015
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 3 mars 2015 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 3 mars 2015
à 9 H 30 à La Roche Bernard

11 RESSOURCES :

a) Ouvrages : barrage d'ARZAL : réparation d'urgence des vannes : Marché de location de grues : Avenant.

Une consultation a été lancée le 23 juin 2014 pour renouveler le marché de location de grues de manutention et de levage avec chauffeur, pour un montant maximum de 40 000 € TTC sur une durée de totale de 4 ans. Le marché a été notifié le 6 août 2014 et attribué à l'entreprise L2M.

Les travaux de réparation d'urgence effectués sur les vannes du barrage suite aux avaries des mois de novembre et décembre 2014 ont conduit l'IAV à solliciter l'entreprise L2M sur une période étendue et par conséquent pour des montants beaucoup plus élevés que l'estimation initiale des prestations.

Ainsi, la mobilisation de la grue affectée aux travaux effectués en urgence pour la vanne 4 s'élève à 45 153 € TTC, soit une augmentation du montant maximum du marché initial de 12,88 %.

Il est par conséquent demandé au Conseil d'Administration de délibérer sur la passation de cet avenant.

Par ailleurs, le montant maximum du marché constituant la limite supérieure des obligations contractuelles entre l'IAV et l'entreprise L2M, celui-ci prend fin de plein droit puisque ce montant est atteint, même si la durée de validité du marché n'est pas encore expirée.

Une consultation a donc été relancée le 30 janvier 2015 sous la forme d'un marché à bons de commande (procédure adaptée) d'un montant maximum de 216 000 € TTC sur une période de 3 ans.

Celui-ci prendra effet au 1^{er} mars 2015 et permettra de couvrir les travaux de réparation des vannes 2 et 5 par l'entreprise EIFFAGE.

Les prestations de location de grue pour les vannes 1 et 3 étant effectuées entre la fin du marché L2M et celui qui prendra nouvellement effet au 1^{er} mars 2015, elles seront facturées hors marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve l'avenant proposé
- charge le Président de signer toutes pièces afférentes

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT


Jean François GUERIN

